

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
(RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION)

Version 1

Date de publication : 8 janvier 2019

Nom du produit : Gants de polissage d'argent

Date de révision : 8 février 2025

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Gants de polissage d'argent
Numéro CAS : Non applicable
Numéro d'enregistrement REACH : Aucune information disponible

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Utilisé pour le nettoyage des surfaces polies de l'argenterie
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Shanghai Ecocom Industries Co., Ltd.
Adresse	N° 4671, route Caoan, district de Jiading, Shanghai
Code Postal	201804
Téléphone	+86-21-59597593
FAX	+86-21-59593734
E-mail	mao@ecocominc.com

Importateur
Adresse
Code Postal
Téléphone
FAX
E-mail

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

+86-21-59593471

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Non classé

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Pas dangereux

2.2. Éléments d'étiquette

Symboles/Pictogrammes	Aucun
Mot signal	Aucun
Mentions de danger	Non applicable
Mises en garde	Non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Article

Nom chimique	N° CE	Classification	CAS No Poids-%	selon à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Gants en tissu éponge 100 % coton	-	-	97,882	-	-
octadécyl mercapta	220-744-1	2885-00-9	1-2	Xi; R36/R37/R38	Irritation cutanée. 2 (H315) Irritation oculaire. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)
Salicylate de méthyle	204-317-7 119-36-8	265-199-0	0,1-0,5	Xn; R22	Toxicité aiguë 4 (H302)
Hydrocarbure aromatique	64742-95-6		0-0,1	Xn; R65 Muta. Cat. 2; R46 Carc. Cat. 1; R45	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)
sable siliceux	238-455-4 14464-46-1		0-0,1	T; R48/23	STOT RE 1(H372)

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. En cas d'accident ou En cas de malaise, consultez immédiatement un médecin (en lui montrant si possible le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si les symptômes apparaissent. Persistez, appelez un médecin.

Contact cutané

Aucune mesure de protection technique particulière n'est nécessaire.

contact visuel

Rincez abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Ingestion

En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

Utilisez des méthodes d'extinction adaptées au contexte local. les circonstances et l'environnement qui les entoure.

Médias d'extinction inadaptés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

La décomposition thermique peut entraîner la libération de CO, de CO2 et de produits de combustion incomplète.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète.

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence
 - Assurez une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés.
 - Supprimez toutes les sources d'inflammation
 - Utilisez les protections individuelles recommandées à la section 8
- 6.2. Précautions environnementales
 - Ramassez et pelletiez dans des conteneurs appropriés pour l'élimination
- 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage
 - Ramasser mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination
- 6.4. Référence à d'autres sections
 - Voir la section 7 pour plus d'informations
 - Voir la section 8 pour plus d'informations
 - Voir la section 13 pour plus d'informations

SECTION 7 : Manutention et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles
 - Assurez une ventilation adéquate, notamment dans les espaces confinés.
 - Supprimez toutes les sources d'inflammation
 - Utilisez les protections individuelles recommandées à la section 8
- 7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)
 - Hormis les utilisations mentionnées à la SECTION 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique : sable	Australie 0,1	Autriche	Belgique	Danemark	Union européenne
de silice (CAS n° : 14464-46-1)	mg/m3	VME : 0,15 mg/m3	-	TWA : 0,15 mg/m3 TWA : 0,05 mg/m3	-

Nom chimique : sable	Norvège	Royaume-Uni	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
de silice (CAS n° : 14464-46-1)	-	-	TWA : 0,025 mg/m3 fraction respirable	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Aucune information disponible.

Concentration sans effet prévue (PNEC)
Aucune information disponible.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie

Supprimez toutes les sources d'inflammation.

équipement de protection individuelle

protection des yeux/du visage	Aucune mesure de protection technique particulière n'est nécessaire
Protection des mains	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection de la peau et du corps	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié

Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune information disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect Couleur	Solide
Odeur	rouge rouille
Seuil olfactif	Menthe
pH Point de	Non déterminé
fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition/plage d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limite d'inflammabilité dans l'air	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
Coefficient de partage (LogPow)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation,	Non déterminé
température de décomposition, viscosité	Non déterminé
cinématique, viscosité	Non déterminé
dynamique, propriétés	Non déterminé
explosives, propriétés	Ce n'est pas un explosif
oxydantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun en traitement normal.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée >	CL50 par inhalation
Hydrocarbure aromatique (CAS n° : 64742-95-6)	-	2000 mg/kg (Lapin)	> 5,2 mg/L (Rat) 4 h = 3400 ppm (Rat) 4 h

corrosion/irritation cutanée

Peut être légèrement irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire

Sensibilisation

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

mutagénicité des cellules germinales

Aucune information disponible.

cancérogénicité

Nom chimique	Union européenne	IARC
Hydrocarbure aromatique (CAS n° : 64742-95-6)	Carc. 1B	-

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Risque d'aspiration

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques EC50	Poissons LC50 Crustacés EC50
Hydrocarbure aromatique (CAS n° : 64742-95-6)	-	9.22 : 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 6.14 : 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
Les informations relatives à l'évaluation PBT/vPvB ne sont pas disponibles car aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

12.6. Autres effets indésirables
Aucune information disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Déchets provenant de résidus/non utilisés produits
L'élimination doit être conforme aux lois régionales, nationales et locales applicables et réglementations
Emballage contaminé
Éliminer conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales

SECTION 14 : Informations sur les transports

- 14.1 Numéro ONU Non réglementé
- 14.2 Nom d'expédition approprié Non réglementé
- 14.3 Classe de danger Non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
- 14.5 Risques environnementaux Non applicable
- 14.6 Précautions particulières Aucune information disponible
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Union européenne
Prenez note de la directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à agents chimiques au travail
Veuillez prendre note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.
Veuillez prendre note de la directive 92/85/CE relative à la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail.

Inventaires internationaux

Composant	TSCA DSL	/NDSL	EINECS	/ELI	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
octadécyl mercapta 2885-00-9 (1.085)	X		X	NCS X	X	X	X	X	X

Salicylate de méthyle 119-36-8 (0,207)	X	X	X	X	X	X	X	X
Aromatique Hydrocarbure 64742-95-6 (0,0776)	X	X	X	X	X	X	X	X
sable siliceux 14464-46-1 (0,00195)	X	X	X	X	X	X	X	X

"-" Pas Inscrit

"X" Inscrit

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

Date d'émission 17 avril 2015
Date de révision 17 avril 2015
Note de révision Non applicable

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Moyenne pondérée dans le temps (TWA)

STEL - STEL (limite d'exposition à court terme)

Plafond - Valeur limite maximale

TSCA - Inventaire de la section 8(b) de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques

Liste des substances domestiques/non domestiques (LSD/LSDND) - Liste canadienne des substances domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Substances chimiques coréennes existantes et évaluées

PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Texte intégral des déclarations H mentionnées à la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une grave irritation des yeux

H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H372 - Provoque des lésions des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H340 - Peut provoquer des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

Texte intégral des phrases R mentionnées aux articles 2 et 3

R45 - Peut provoquer le cancer

R46 - Peut causer des dommages génétiques héréditaires

R65 - Nocif : peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R48/23 - Toxique : danger d'atteinte grave à la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de notre connaissance, informations et
Les informations fournies ne constituent qu'un guide pour une manipulation et une utilisation en toute sécurité.
Le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération ne constituent pas une garantie de qualité.
Les informations concernent uniquement le matériau désigné et peuvent ne pas être valables pour d'autres matériaux.
utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé, sauf indication contraire dans le texte.

----- Fin de la fiche de données de sécurité -----